

La Réconciliation au Burundi en débat

@rib News, 04/05/2015 La Réconciliation au Burundi. Qui doivent se réconcilier ? Pourquoi ? Comment ? Par Joseph Ntamahungiro Conférence animée le 2 mai 2015 lors de la commémoration du 43^eme anniversaire du Génocide contre les Hutu du Burundi. La commémoration s'est déroulée à Piano Fabriek, Rue du Fort (Fortstraat 1060 Bruxelles (Saint Gilles = Sint Gillis) Salle Casablanca Avant propos Bien chers compatriotes et amis du Burundi qui nous avez fait l'amitié de nous rejoindre pour commémorer le 43^eme anniversaire du génocide contre les Hutu du Burundi en 1972, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre solidarité. Je souhaite particulièrement la bienvenue à Mlle Axelle ASMAR, anthropologue, que j'ai l'honneur et la joie d'accompagner ces jours-ci car elle travaille sur le Burundi. C'est toujours une joie et une fierté d'entendre qu'il y a enfin des personnes physiques et morales qui s'intéressent au Burundi et aux Burundi, ce pays et ce peuple trop souvent oubliés. Si nous le souhaitons, nous pouvons donc applaudir Mlle Axelle.

Introduction Venons-en maintenant à notre sujet. Comme vous le voyez, le titre de ma contribution est volontairement provocateur « Qui doivent se réconcilier ? Pourquoi et Comment ? ». Je ne tenterai pas d'y répondre. Je vais uniquement lancer le débat, convaincu que les réponses viendront de vous dans un échange-debat que je souhaite très participatif. Je reviens maintenant sur le thème du jour : la réconciliation. Ce choix n'est pas le fruit du hasard. En choisissant ce thème, notre groupe a été guidé, entre autres, par les trois facteurs suivants : 1) Pour la deuxième fois est organisée, aujourd'hui même à New York, une Conférence internationale sur le génocide de 1972 contre les Hutu du Burundi. Le 3 mai de l'année passée, elle avait été organisée pour la première fois à Montréal, au Canada pouvons que nous jouir de cette avancée majeure si le chemin de la reconnaissance de ce génocide par l'ONU est encore très long. Il se pourrait même que cette reconnaissance n'ait jamais lieu, car, comme l'a confirmé l'ancien ministre burundais des Droits de l'Homme, Eugène Nindorera, les motivations de ce que nous appelons Communauté Internationale « sont souvent caractérisées par les rapports de force et la prééminence des intérêts politiques et économiques ». La commémoration du 100^eme anniversaire du génocide arménien le 24 avril dernier nous en donne d'ailleurs un bon exemple. En clair, c'est nous les Burundi et nous seuls qui devons assumer notre histoire en reconnaissant le génocide de 1972 et les autres crimes commis hier et aujourd'hui, spécialement ceux de 1965, 1969, 1988, 1993, 1995, etc. 2) Notre commémoration d'aujourd'hui se déroule alors que la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) vient d'être, enfin, mise sur pied. Même si les embûches sont encore très nombreuses quant à la réalisation de sa mission, c'est un pas dans la bonne direction pour tout pays déchiré par des conflits. La réconciliation est un passage obligé pour pouvoir espérer connaître la paix et la prospérité. C'était donc plus qu'un devoir de parler de cet événement. 3) Au moment où nous parlons réconciliation, notre pays le Burundi traverse une zone de turbulence qui risque de nous plonger dans un nouvel abîme. Notre sentiment est donc très contradictoire. Nous pouvons nous dire un côté que cela n'a pas de sens, et de l'autre que c'est justement le moment de montrer le d'effort à relever. Nous nous dirons tout à l'heure ce que nous en pensons. Et maintenant, avant de répondre la première question (Qui doivent se réconcilier ?), il me paraît opportun de nous rappeler d'abord la mission de cette CVR. Lire l'intégralité de l'Analyse